

**Fiche synthétique : les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**

<b>Cible générale</b>	maîtrise du socle commun + projet d'orientation de l'élève
<b>Cible spécifique</b>	réalisation d'un projet de nature interdisciplinaire comportant une réalisation concrète, individuelle ou collective
<b>Objectif</b>	<p>— favoriser une approche concrète des savoirs</p> <p>— faire l'expérience de leur entrelacement</p> <p>— développer l'expression orale, l'esprit créatif et la participation</p>
<b>Contenu</b>	<p>— articulés aux enseignements du tronc commun selon les perspectives d'ouverture définies par les programmes</p> <p>— deux thématiques au moins chaque année</p> <p>— Les 8 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corps, santé, bien-être et sécurité</li> <li>• Culture et création artistiques</li> <li>• Transition écologique et développement durable</li> <li>• Information, communication, citoyenneté</li> <li>• Langues et cultures de l'Antiquité</li> <li>• Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales</li> <li>• Monde économique et professionnel</li> <li>• Sciences, technologie et société</li> </ul>
<b>Cadrage des contenus</b>	<p>— cadrage national et déclinaison locale (par le conseil pédagogique et éventuellement le conseil école-collège)</p> <p>— sur un cycle, les EPI doivent aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les trois parcours éducatifs</li> <li>• les différents domaines du socle</li> <li>• la plupart des disciplines</li> </ul> <p>— ils ménagent une place importante aux usages du numérique et à la pratique des langues étrangères</p>
<b>Cadre pédagogique</b>	accompagnement pédagogique (différenciation et diversification)
<b>Moyens de parvenir à l'objectif</b>	croiser des disciplines pour réaliser un projet qui met en œuvre les compétences visées et qui inclut une réalisation manuelle, physique ou artistique
<b>Périodicité</b>	<p>— décidée par l'établissement (selon l'avis du conseil pédagogique)</p> <p>— trimestriels ou semestriels ou au maximum annuels (sauf ceux portant sur un enseignement de complément)</p>
<b>Horaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'heures/élève est égal sur un même niveau.</li> <li>• le total d'heures maximal est fixé pour le cycle par arrêté.</li> <li>• la répartition se fait selon les choix fixés par l'établissement en fonction de sa marge d'autonomie dans la dotation des horaires-professeurs, mais dans le cadre fixé par l'arrêté ; l'horaire peut être globalisé.</li> <li>• 4 heures réparties entre AP et EPI en cycle 4</li> </ul>
<b>Personnels concernés</b>	enseignants, voire membres du personnel d'éducation, intervenant seuls ou en co-intervention
<b>Élèves</b>	<p>tous les élèves du cycle, répartis en groupes selon les modalités pédagogiques définies en établissement (groupes classe ou inter-classes, voire inter-niveaux ou formes plus individualisées comme le tutorat)</p> <p>Elèves du cycle 4 : 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup></p>

**Fiche synthétique : les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**